



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 septembre 2016, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27.06.2016
3. Rapport et arrêté du Conseil communal relatifs à une demande de crédit budgétaire de CHF 90'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs électriques et d'eau pouvant intervenir en 2016
4. Rapport et arrêtés du Conseil communal relatifs à trois demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 449'000.- TTC pour divers travaux de réfections et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2016
5. Rapport et arrêté du Conseil communal relatifs à une demande de crédit pour l'assainissement des infrastructures souterraines et la réfection de la chaussée du Sentier du Ministre et de la Goutte-d'Or
6. Communications du Conseil communal
7. Interpellations et questions
8. Divers

Mme Marianne Guillaume-Gentil, présidente, ouvre la séance en saluant l'assemblée. Elle donne lecture des deux courriers reçus :

- lettre de la Direction générale de l'Hôpital Neuchâtelois, invitant à une conférence publique au Club 44 et à des portes ouvertes sur le site HNE-Le Locle
- lettre de Mme Marie-France Matter, informant de sa démission du Conseil général

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **34** conseillers généraux.

Sont excusés : MM. Philippe Bärffuss, François Burgat, Sylvain Ischer, Claude Rossier et André Würth.

M. Daniel Etter est absent.

Unanimité : **33** ; Majorité absolue : **17**

2. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2016

Mme Claude Grimm (PS-Les Verts) relève que la nomination de la Commission des naturalisations a fait l'objet d'un vote à bulletins secrets, 6 candidats ayant été présentés pour 5 sièges. M. Henri Domon de la Grappe n'a pas été élu.

Mis au vote, le PV, moyennant la rectification demandée, est accepté à l'unanimité.

3. Rapport et arrêté du Conseil communal relatifs à une demande de crédit budgétaire de CHF 90'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs électriques et d'eau pouvant intervenir en 2016

M. Yanick Bussy (CC). La durée de vie d'un compteur, tant électrique que d'eau, est, en moyenne de 15 ans. Toutefois, cette durée de vie moyenne peut être écourtée sur recommandation de l'institut fédéral de métrologie suite à des constats d'imprécision sur certains lots de compteurs, ce qui oblige à les changer. Laisser en fonction des compteurs considérés comme potentiellement imprécis par l'Institut fédéral de métrologie induit un coût pour le consommateur et la commune. Dans une vision proactive de la gestion du parc de compteurs, le Conseil communal propose d'accepter un crédit budgétaire, qui ne pourra être utilisé que durant l'année 2016, pour renouveler les compteurs en fin de vie ou imprécis. Le fait de réaliser un investissement dans le changement des compteurs offre un double avantage pour la commune de Milvignes, à savoir, d'abord la possibilité de récupérer un intérêt sur investissement pour la part électrique et ensuite de permettre un amortissement sur un temps plus long. En application de la loi sur les finances de l'Etat et des communes, les compteurs sont recensés comme étant des objets à amortir.

M. Mauro Vida (Commission technique). La commission technique n'entre pas en matière pour cette demande budgétaire qui est du ressort de la commission financière. Elle a cependant demandé des informations complémentaires :

- durée de vie moyenne des compteurs d'eau : 15 ans environ,
- les compteurs d'électricité doivent aussi être étalonnés après environ 15 ans, il faut donc une réserve et un renouvellement régulier,
- les prix sont de CHF 300.- pour un compteur d'eau et de CHF 200.- pour un compteur d'électricité,
- il faut y ajouter le travail de pose-dépose d'environ 1heure au prix horaire du bâtiment soit env. CHF 120.- par compteur (200-250 compteurs eau et/ou électricité à acheter).

La commission approuve à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Philippe Egli (Commission financière). Le renouvellement régulier des compteurs est prescrit par des normes visant à garantir leur exactitude dans la durée. Le financement de ce crédit ne pose pas de problème. Il concerne, pour l'eau, un chapitre comptable autofinancé et suffisamment doté en réserves. Pour l'électricité, l'arrêté prévoit une rémunération des intérêts. La Commission financière rejoint la Commission technique en demandant que le Conseil communal fasse rapport aux deux commissions des dépenses qui seront engagées sur la base de ce crédit, ce que l'exécutif assure, dans sa propre volonté de transparence. La Commission est unanime à recommander l'acceptation de ce crédit budgétaire.

M. Philippe DuPasquier (PLR). Le groupe PLR juge indispensable de disposer de compteurs pour effectuer les remplacements urgents nécessaires à leur fin de vie, soit

au bout de 15 ans environ. Le groupe PLR soutient ce projet et a voté son approbation à l'unanimité.

M. Robert Gygi (La Grappe). Les compteurs doivent être changés, car ils sont estimés en fin de vie. L'eau et l'électricité sont des comptes autoporteurs, ces compteurs sont loués au client. Le groupe La Grappe accepte la demande de crédit à l'unanimité.

M. François Gubler (PS-Les Verts). Une interrogation a retenu l'attention du groupe PS-Les Verts, soit la maîtrise du crédit qui, au travers d'ELI10, échappe quasiment à tout contrôle communal. Le groupe a le sentiment que la commune est pieds et poings liés à la demande émanant d'Eli10, dont elle est actionnaire pour une partie du réseau. Le groupe entre cependant en matière et accepte la demande de crédit.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

4. Rapport et arrêtés du Conseil communal relatifs à trois demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 449'000.- TTC pour divers travaux de réfections et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2016

M. Yanick Bussy (CC). Ce crédit de CHF 449'000.- se décompose en trois éléments distincts, à savoir une numérisation du réseau électrique d'un village et de deux enveloppes de CHF 200'00.- pour la réfection des réseaux d'électricité et d'eau potable des villages. La numérisation du réseau électrique de Bôle ou d'Auvernier permettra à Eli10 d'être plus efficace dans ses interventions. Dans une vision proactive de la gestion des infrastructures, ce type de moyen n'est pas somptuaire, mais véritablement nécessaire. Sur la question des deux enveloppes de CHF 200'000.-, il est important de rappeler qu'il ne s'agit aucunement d'une mise à disposition directe de l'entreprise Eli10. En effet, en cas de travaux à réaliser, Eli10 soumettra une demande au Conseil communal, lequel décidera de puiser ou non dans une enveloppe selon la nécessité du projet. Sur la question de l'électricité, l'intérêt de cette démarche pour la commune est de pouvoir percevoir un intérêt sur l'investissement et également d'amortir ces investissements sur un temps plus long. Evidemment, la question peut se poser de connaître l'incidence d'un tel investissement sur le prix du kw/h pour le consommateur. La politique d'Eli10 sur la question des prix est une harmonisation progressive des tarifs dans l'ensemble des villages dont elle gère les réseaux. Dans cette optique, il semble évident que le montant de CHF 200'000.- représente une goutte d'eau dans l'océan et ne devrait pas avoir d'incidence. Toutefois, cette question est une préoccupation du Conseil communal qui ne négligera pas de surveiller l'adaptation des prix de l'électricité pour éviter des augmentations obscures ou fondées sur une volonté de réaliser des bénéfices trop importants. Sur le plan de l'eau, même intérêt de l'amortissement à long terme. Toutefois, comme il s'agit d'un chapitre comptable autoporté, le prix du mètre cube d'eau ne sera aucunement modifié par cette enveloppe, puisque l'amortissement de ce type de dépense sera couvert entièrement par la réserve. Le Conseil communal a conscience des craintes mentionnées par les commissions sur la question de la surveillance de l'entreprise Eli10 qui est entièrement en mains publiques. La représentation de la commune de Milvignes au sein du Conseil d'administration d'Eli10 est le moyen de veiller activement aux intérêts de la commune et de les défendre, ce que le Conseil communal s'engage à faire avec une vigilance encore accrue. En résumé, l'octroi de ces crédits budgétaires permettra au Conseil communal de répondre avec plus de célérité aux opportunités d'entretien et d'extension des réseaux d'eau et d'électricité sur le territoire communal, tout en percevant un intérêt sur l'investissement.

M. Philippe Egli (Commission financière). Ce sont pratiquement avec les mêmes considérations que pour le premier crédit voté que la Commission financière recommande, par sept voix sans opposition, d'accepter ce deuxième lot de trois crédits budgétaires offrant une souplesse au Conseil communal pour moderniser la gestion et intervenir sur les réseaux électrique et d'eau de boisson en 2016 en cas de travaux urgents. La Commission attend donc un retour du Conseil communal s'il engage une dépense sur la base de ce crédit. Il est important de noter aussi que le Conseil communal reste maître des cordons de la bourse, puisqu'Eli10 doit toujours demander l'aval de l'exécutif avant d'engager une dépense quelconque.

M. Mauro Vida (Commission technique). Là encore, la Commission technique n'entre pas en matière sur cette demande budgétaire qui est du ressort de la Commission financière. La Commission a été informée que des dépenses urgentes ont déjà été effectuées sur ce crédit dans les limites des autorisations accordées au Conseil communal, soit CHF 300'000.-. La Commission technique approuve à l'unanimité la demande de crédit.

Mme Valérie Schindler (PLR). Un débat nourri a eu lieu lors de la séance de préparation du groupe PLR au sujet de l'outil, soit le crédit budgétaire. Cependant, une fois obtenues les informations nécessaires de la part du Conseil communal, le rapport a été approuvé à l'unanimité.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). Il y a deux types d'objets. Le premier est un investissement dans la modernisation et l'amélioration de la déficience de l'installation. Les arguments proposés ont convaincu. Le deuxième type d'objet est l'augmentation de la compétence d'investissement du Conseil communal de CHF 300'000.- à CHF 700'000.-. Si une telle augmentation peut faire sourciller à premier abord, il s'avère en fait que les premiers CHF 200'000.- pour l'eau avaient en fait déjà été acceptés par le Conseil général lors de l'approbation de la convention avec Eli10. Quant à l'électricité, ça relève de la même logique, qui est de donner les moyens au Conseil communal d'agir rapidement en cas de besoin et même de pouvoir dans certains cas réaliser des économies en combinant plusieurs travaux. Le Conseil communal a montré, lors de la précédente législature, qu'il était attentif à rester dans l'enveloppe budgétaire votée par le législatif. Il a également sollicité des crédits budgétaires pour ne pas utiliser cette compétence de CHF 300'000.-, ce qui démontre qu'il n'utilise pas cette facilité pour prendre des décisions seul. Aussi, La Grappe accorde-t-elle unanimement sa confiance au Conseil communal pour l'utilisation à bon escient de ces quelque CHF 400'000.-. La Grappe accepte donc les trois arrêtés.

M. François Gubler (PS-Les Verts). Les mêmes interrogations que pour le rapport précédent ont fait débat dans le groupe, à savoir le pouvoir de l'autorité exécutive sur le contrôle de cette demande. A ce propos, le groupe est satisfait d'entendre le Conseil communal dire qu'il restera attentif à la gestion de ces crédits. Finalement, le groupe PS-Les Verts accepte l'entrée en matière et les trois arrêtés proposés.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté No 1 est accepté à l'unanimité.

Mis au vote de l'arrêté No 2 accepté à l'unanimité.

Mis au vote de l'arrêté No 3 accepté à l'unanimité.

5. Rapport et arrêté du Conseil communal relatifs à une demande de crédit pour l'assainissement des infrastructures souterraines et de la réfection de la chaussée du Sentier du ministre et de la Goutte-d'Or

M. Yanick Bussy (CC). Dans ce projet, le Conseil communal propose de mettre un terme à une situation inconfortable pour les habitants du Chemin de la Goutte-d'Or. En effet, des chutes de tension électriques récurrentes péjorent les constructions sur la Goutte-d'Or, situation qui sera encore mise à mal par les nouvelles constructions, dont les permis de construire ont été délivrés, au même endroit. Si la régulation de cette situation passe nécessairement par un bouclage au-travers du Sentier du Ministre, il ne peut être assuré que ce seul bouclage suffise à répondre aux besoins futurs de la Goutte-d'Or avec ces nouvelles constructions. C'est la proposition de la variante 2 : réaliser un bouclage électrique par le Sentier du Ministre, pour répondre aux besoins actuels du quartier de la Goutte-d'Or. Mais sans offrir de garanties pour l'avenir. Le Conseil communal préconise l'acceptation de la variante 1, ceci dans une optique de vue vers l'avenir. En effet, offrir des garanties pour l'avenir dans ce quartier et répondre à son développement futur passe par le bouclage électrique du Sentier du Ministre, mais également par la pose d'une station de moyenne tension sur la Goutte-d'Or, ce qui rend nécessaire la réfection des sous-sols de la Goutte-d'Or. Aujourd'hui, le câble électrique de la Goutte-d'Or est âgé et en mauvais état. Cette situation, augmentée du fait d'une section de câble trop étroite, a pour conséquence que la pose d'une station de moyenne tension sur la Goutte-d'Or, sans réfection de ses sous-sols, serait sans effet. Dans la variante 1, le Conseil communal propose de transformer une situation de réaction en une situation de proaction : il s'agit alors de réaliser le bouclage du Sentier du Ministre, d'assainir les sous-sols de Goutte-d'Or et d'inciter ainsi le Groupe E à installer une station de moyenne tension. Pour alimenter cette station de moyenne tension, le Groupe E a décidé de remonter la Vy-d'Etra, délaissant ainsi l'autre tracé possible pour cela, à savoir depuis le collège de Bôle, par le Sentier du Ministre. Le passage par la Vy d'Etraz présente un double avantage : d'abord de passer par une route dont le caisson et le tapis doivent être refaits de toute façon et ensuite de préserver la rue de la Gare, dont le revêtement vient d'être achevé, laquelle aurait dû être traversée pour relier le réseau de moyenne tension du Groupe E situé du côté de la maison communale de Bôle. Sur la question du financement, l'assainissement des sous-sols de la Goutte-d'Or n'était prévu que pour 2018, mais la nécessité de répondre à cette situation inconfortable a encouragé le Conseil communal à proposer une rocade entre la Goutte-d'Or en 2018 et la Rue du Temple prévue entre 2016 et 2017. Toujours dans un esprit proactif, le Conseil communal propose de profiter de l'opportunité offerte pour répondre aux impératifs des infrastructures en mauvais état de la Goutte-d'Or, en améliorant la desserte en eau potable et en installant un système de séparatif effectif pour les eaux usées, dans l'esprit de se relier au système déjà existant à la Vy-d'Etra. Le Conseil communal préconise l'adoption de la variante 1.

M. Louis Godet (Commission technique). La Commission a été un peu divisée concernant les deux variantes. En début de séance, une petite minorité seulement préférerait réaliser le projet en une seule fois, puis les avis ont quelque peu changé au fil des discussions. La Commission ne s'est pas exprimée sur les aspects financiers du projet.

M. Philippe Egli (Commission financière). La Commission financière soutient la variante 1 (un crédit de CHF1'425'100.-) par huit voix sans opposition. Ce crédit est important, mais adopter la variante 2 ne serait que mettre un emplâtre sur une jambe de bois. A Bôle, le réseau électrique est nettement déficient à la rue de la Goutte-d'Or et la variante 1 permettra si besoin au Groupe E d'implanter une station de transformation

supplémentaire. La Commission est satisfaite de constater que le plan des investissements est remanié pour permettre d'intégrer ce crédit et que le frein à l'endettement est respecté.

M. Daniel Sigg (PS-Les Verts) souhaite s'exprimer en tant que membre de la Commission technique. La Commission a été informée à l'issue de sa séance, que l'arrivée de la manutention se ferait par le Sentier du Ministre, ce qui allait dans le sens des travaux prévus. Cependant, un courrier récemment reçu a informé que cette arrivée se ferait par le côté opposé, sur la Vy-d'Etraz. En conséquence, M. Sigg se demande si les travaux de la Commission sont utiles si les données changent aussi rapidement et constate que le dossier a été préparé trop précipitamment. Aussi, il demande au Conseil communal de présenter dorénavant à la Commission, soit des avant-projets, soit des projet aboutis, prêts à être soumis au Conseil général.

M. Jean-François Künzi (PS-Les Verts). Le groupe PS-Verts, considérant les informations fournies par ses représentants au sein de la Commission TP/SI/E et la communication du Conseil communal parvenue le 5 septembre dernier, estime que le nouveau tracé de la ligne électrique MT choisi par le Groupe E modifie le projet initial dans une mesure qui mérite une étude supplémentaire. Il demande le renvoi du projet à la commission ad hoc, afin d'être complété et mis à jour pour acceptation.

M. Pierre-Jean Erard (PLR). Ce crédit, non compris dans le plan des investissements et tout à fait inattendu, a suscité plusieurs réactions qui vont de l'étonnement au dépit. En effet, ce déficit en courant électrique dans ce quartier de Bôle existe depuis plusieurs années et, vu les nouveaux permis de construire demandés, la situation devait être prévisible. D'autre part, vu la précipitation avec laquelle ce projet a été élaboré, il ne pouvait être complètement abouti. En conséquence, de nouveaux renseignements ont été fournis en Commission technique et juste avant les séances de groupes. Ce serait donc effectivement une raison suffisante pour ne pas accepter le projet. Enfin, pour un crédit de cette ampleur, un plan global des investissements devrait être établi. Malgré tout, groupe PLR a néanmoins admis que la situation devait être traitée et accepte d'entrer en matière. Concernant les variantes, la variante 2 est effectivement un emplâtre sur une jambe de bois. L'installation d'une station de moyenne tension est également prioritaire et le Groupe E a demandé que la commune projette les travaux avant de poser la station. Le groupe PLR, dans sa grande majorité, accepte la variante 1.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). Ce que propose le Conseil communal, avec cette demande de crédit, c'est de réfléchir et de répondre aussi aux besoins de l'avenir. Le Conseil communal propose deux variantes : la première, la plus onéreuse répond aux besoins actuels, mais également aux besoins des futures constructions, du quartier composé du Sentier du Ministre et de la Goutte-d'Or, et permettra ainsi d'améliorer la desserte en eau potable, et donc aussi la défense incendie, d'accomplir une partie supplémentaire du système séparatif d'évacuation des eaux, de développer l'éclairage public et de refaire une chaussée en piètre état. La seconde variante, plus économique, permettra de répondre aux besoins actuels seulement. Or, la commune se développe et les besoins en équipement sont toujours plus nombreux. Appréciant la qualité du rapport fourni par le Conseil communal et forte de la vision d'une commune proactive, efficace et tournée vers l'avenir, la Grappe accepte la variante 1 et encourage chaque membre du Conseil général à en faire de même.

M. Mathias Bauer (PLR). Suite aux informations transmises par le président de la Commission technique et vu la position du groupe PS-Les Verts, le groupe PLR demande une interruption de séance pour pouvoir prendre position sur les derniers éléments apportés.

Suspension de séance de 12 minutes.

M. Mathias Bauer (PLR). Le groupe PLR constate que la Commission technique s'est finalement prononcée, lors de sa séance, sur un projet différent de celui présenté aujourd'hui. En conséquence, il est possible qu'un certain nombre d'autres problèmes se posent encore, ce qui fait que le projet sur lequel a porté le vote n'est pas assez abouti. Sur le fond, il va sans dire que les travaux doivent être réalisés. Toutefois, avant de donner un accord pour un crédit si important, il s'agit d'être sûr que le projet ait été suffisamment étudié et que la Commission technique ait pu se prononcer sur le même projet que celui soumis au Conseil général. Une majorité du groupe PLR refuse donc l'entrée en matière pour un renvoi du projet en commission.

M. Philippe Egli (La Grappe) informe qu'il se récusera lors du vote vu que son père est propriétaire du bien-fonds 1553 touché par le bouclage.

M. Louis Godet (Vert'lib). La finalité de la réalisation reste la même. Il faut donc faire preuve de pragmatisme et aller de l'avant. Même ce dossier est renvoyé à une séance ultérieure, ni les travaux à effectuer, ni le montant à investir ne seront modifiés, mais du temps aura été perdu.

M. Pierre-Jean Erard (PLR) réfute l'idée que ce projet n'est pas abouti. Les doutes ne subsistent qu'au sujet du choix des trajectoires.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) trouve qu'il serait dommage de perdre du temps. L'importance de l'investissement à voter correspond à l'importance du projet.

M. Daniel Sigg (PS-Les Verts) propose que le crédit soit tout de même voté et que le dossier repasse en Commission technique pour une discussion complémentaire, ceci afin de rassurer les membres de la Commission.

M. Yanick Bussy (CC). Ce que le Conseil communal peut dire actuellement, c'est que le choix du tracé qui concerne la moyenne tension n'est en aucun cas une décision de la commune. Le Groupe E installera une armoire moyenne tension sur la Goutte-d'Or, pour autant que le crédit soit voté dans sa totalité. M. Yanick Bussy approuve la proposition de M. Daniel Sigg de repasser le projet en Commission technique si l'entrée en matière et le crédit sont acceptés.

M. Egli s'étant récusé pour ce dossier, le nombre de voix est à 32.

Résultat du vote de l'entrée en matière : 14 oui, 14 non et 4 abstentions. Il appartient donc à la présidente, Mme Marianne Guillaume-Gentil, de départager les voix. La présidente se prononçant en faveur du rapport, l'entrée en matière est donc acceptée à la majorité des voix et l'arrêté relatif à la variante 1 est mis au vote.

L'arrêté relatif à la variante 1 est accepté par 19 oui, 8 non et 5 abstentions.

6. Communications du Conseil communal

M. Grégory Jaquet souhaite donner quelques informations concernant la plateforme collaborative ECHO, utile à la gestion logistique, administrative et politique de la commune. Il est important pour le Conseil communal que cet outil soit maintenu. Il a été

développé par le CEG et est utilisé par plusieurs communes du canton. Le Conseil communal et l'administration réitèrent leurs regrets et leurs excuses pour l'introduction que vous avez jugée précipitée de cet outil de travail. Celles et ceux qui acceptent ces excuses sont invités à participer à la suite du développement de cette plateforme. Vingt-cinq conseillers généraux ont choisi d'utiliser cet outil, les autres souhaitant conserver le format papier, ceci en tous les cas jusqu'à ce que la plateforme soit jugée parfaite. La plateforme ECHO sera donc adaptée aux besoins du Conseil général et des commissions de façon à offrir un outil optimal. Des corrections à apporter, des observations, des remarques et des requêtes sur la façon dont l'outil pourrait être modifié ont déjà été exprimées. Une quinzaine de conseillers généraux ont assisté à une présentation de la plateforme avant la séance. Il est donc proposé qu'elle soit maintenue et qu'en mars prochain, le point soit fait pour décider de son utilisation pour l'ensemble de la législature. Aussi, une dernière fois, en mars 2017, il sera demandé à chaque conseiller général s'il souhaite définitivement conserver le papier ou utiliser la plateforme. Il faudra également traiter de l'alimentation électrique de la salle du Conseil général, de l'amélioration de l'utilisation de tablettes ou d'ordinateurs et du coût des impressions. La question du fond étant traitée, reste maintenant la question de la forme. La façon dont certains conseillers généraux se sont adressés à l'administration communale en particulier, voire au Conseil communal, est moyennement acceptable. Considérant que les membres de l'administration sont employés et non pas élus, des remarques, des requêtes, des courriers ou des interventions directes à leur égard depuis le mois de juillet ne devraient plus se reproduire. Il est demandé d'observer de la mesure et de la modération face aux employés, qui sont dévoués et qui créent une solution utile à futur.

Mme Josette Schaer. Une invitation pour une sortie en forêt le 1^{er} octobre a été adressée aux conseillers généraux. C'est une activité mise sur pied depuis quelque temps et qui, en début de législature, tombe très bien pour faire connaissance.

7. Interpellations et questions

La présidente informe avoir reçu, en début de séance, 4 interpellations et 6 questions.

Interpellations

M. François Gubler (PS-Les Verts). *« Le Conseil communal de Milvignes a pris la décision discutée auprès de la population de supprimer un certain nombre de poubelles publiques. Nous pensons qu'il est maintenant temps de voir un peu plus loin et de moderniser ce mobilier public. Récemment, nous avons constaté avec surprise que des corneilles s'appliquaient à vider une de ces vieilles poubelles afin d'y trouver de la nourriture. Il existe aujourd'hui des poubelles qui évitent cette situation et qui font simultanément obstacle aux dépôts d'ordures non désirés ou abusifs. Nous encourageons le Conseil communal de prévoir rapidement le remplacement progressif des poubelles publiques de notre domaine communal. »*

M. Yanick Bussy (CC). Effectivement, le problème des poubelles publiques a attiré l'attention du Conseil communal. Le responsable du dicastère de la précédente législature avait choisi le modèle des poubelles-requins. Ce modèle sera donc conservé pour remplacer et uniformiser les poubelles publiques.

L'interpellateur se dit satisfait de la réponse.

M. Jean-Philippe Favre (PS-Les Verts). « Depuis l'avènement de notre commune de Milvignes, le Conseil communal a chaque année modifié le délai imposé pour mener à bien les travaux nécessaires à la taille des haies et des arbres en limite de domaine public par les propriétaires. De mémoire : début juillet en 2013, fin septembre en 2014, fin juillet en 2015 et fin juin cette année. Si je peux me féliciter de la façon dont le service concerné reçoit les demandes spécifiques des personnes mises en difficulté par un délai et leur répond fort aimablement, certains aspects de ce dossier doivent impérativement être améliorés. Ainsi, cette année, il a fallu être particulièrement attentif pour prendre connaissance du délai du 30 juin 2016. Pas trace de cette date dans le Milvignes Info du printemps et aucun tout- ménages. En ce qui me concerne, il a fallu que je visite par hasard le site de la commune le 28 juin pour découvrir que j'avais deux jours pour procéder à ce travail. Certes, cet avis a été affiché aux piliers publics et on pourrait considérer que la commune a ainsi fait son travail. De plus, il semblerait qu'un encart a paru dans une feuille d'annonces régionale. Malheureusement pour moi, je n'ai pour habitude de consulter ni l'un, ni l'autre. Je lis attentivement le Milvignes Info puisque j'avais cru comprendre que tout ce que le Conseil communal désirait communiquer à la population le serait par ce vecteur, mais cela n'a pas suffi. Apparemment, je ne fus pas le seul à qui la nouvelle avait échappé, si j'en crois l'état de certaines haies il n'y a pas encore si longtemps. En ce qui me concerne, les travaux ont été exécutés, avec du retard, mais un retard annoncé et admis très cordialement par le service concerné.

Mais voilà qu'un contrôle a déterminé que les travaux menés chez moi ne donnaient pas satisfaction. Du coup, réception d'un courrier intimant l'ordre de se mettre en conformité. Mais en conformité avec quoi ? Aucune précision. Sont-ce les haies ou les arbres qui sont concernés ? Ou les deux peut-être ? Que dois-je dire à l'entreprise qui est venue faire le travail comme elle le fait depuis de nombreuses années ?

De cet épisode, je déduis que le Conseil communal peine à définir une position claire en la matière et pêche au niveau de la communication. Par conséquent, je souhaite que le délai imposé pour la taille des haies et des arbres soit défini une fois pour toute. J'ajouterais que si ce délai était posé à fin juillet, cela permettrait aux propriétaires de tailler des végétaux arrivés grosso modo au terme de leur croissance annuelle. En revanche, un délai fixé à fin juin, comme cette année, condamnerait les propriétaires à procéder à deux tailles, en tout cas pour les haies. On prendrait ainsi le risque que, par gain de paix, ces derniers les remplacent par des palissades, peu esthétiques à mes yeux, ou privilégient des essences du type laurier, pour le moins stériles au niveau paysager comme dans leur intérêt pour la biodiversité.

Par ailleurs, j'attends du Conseil communal qu'il veuille à communiquer par des voies clairement définies et pérennes. Le Milvignes Info est un très bon outil. Il évite la multiplication des tous-ménages et parvient dans toutes les boîtes aux lettres. Il doit pouvoir être considéré comme un moyen de communication fiable par les habitants de la Commune.

Je remercie le Conseil communal de l'attention qu'il voudra bien accorder à mes propos et je l'invite à faire part de ses intentions pour clarifier les délais imposés aux propriétaires et définir un vecteur de communication clairement déterminé et efficace. »

Mme Marlène Lanthemann (CC). Il est vrai que les délais ont effectivement varié d'une année à l'autre, mais étonnamment, les professionnels changent aussi leur opinion. Cette année, le délai avait été fixé au 30 juin et les contrôles ont été effectués courant juillet-août. Quelque 200 courriers ont été envoyés à mi-août pour signifier aux propriétaires qu'ils devaient tailler leurs haies. Suite à ce courrier, qui fixait bien sûr un

nouveau délai pour faire ce travail, un second contrôle a été effectué, mais le travail n'a pas été fait à satisfaction. L'objectif du Conseil communal est que les informations paraissent dans le Milvignes Info et aux piliers publics et il s'en excuse si cela n'a pas été le cas cette fois. Il faudrait également clarifier que les haies doivent de toute façon être entretenues toute l'année, puisque les accès piétonniers doivent être libres dans la largeur recommandée. Il faudra faire mieux en 2017.

L'interpellateur se dit satisfait de la réponse.

M. Jean-François Kunzi (PS-Les Verts). « Dans notre commune, rares sont les places, les rues ou les endroits qui portent le nom d'une personnalité célèbre. Nous avons, semble-t-il, l'opportunité de combler cette lacune. Auvernier, dans sa Grand'Rue, a vu se dérouler une partie de la vie d'un conseiller fédéral qui n'hésitait à enfourcher son vélo pour venir jusqu'à Colombier. Peut-être faut-il aussi préparer le terrain pour un ministre encore en activité. Nous prions le Conseil communal de tout mettre en œuvre pour que, bientôt, une rue, une place, un endroit porte le nom de Pierre Aubert. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande. »

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Le Conseil communal prend note de cette remarque effectivement très intéressante. Il réfléchira à ce qui peut être proposé et reviendra devant le Conseil général ultérieurement.

L'interpellateur se dit satisfait de la réponse.

M. Jean-François Künzi (PS-Les Verts). « A Auvernier, un privé a mis à la disposition de ses concitoyens une boîte à échanges. Il en existe une à Corcelles-Cormondrèche et, aussi, dans plusieurs petites villes de France. Nous avons pu observer qu'une telle installation, somme toute modeste, remporte un succès certain en favorisant une diffusion plus importante de la culture littéraire. Nous prions le Conseil communal de prévoir, dans le délai le meilleur, l'installation d'une boîte à échanges, en priorité pour les livres, dans les deux villages qui en sont dépourvus. Il ne s'agit évidemment pas de concurrencer, d'une quelconque manière le Bibliobus dont le sort sera en partie scellé le 25 septembre. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande. »

M. Yanick Bussy (CC). Le Conseil communal prend note de la demande, mais souhaite aujourd'hui laisser la place à une initiative privée dans ce domaine. Il se tient toutefois à disposition pour aiguiller et aider les propriétaires ou les privés qui souhaiteraient réaliser ce type d'intervention, par l'intermédiaire du dicastère culture, loisirs et sports et son personnel.

L'interpellateur n'est pas satisfait de la réponse.

Questions

M. Pierre-Jean Erard (PLR) s'interroge sur les espèces de trajectoires pour piétons nouvellement créées à Colombier et souhaite un complément d'information, à savoir les tenants et aboutissants, comment cela se pratique, quelle est la force de loi pour les automobilistes et pour les piétons.

Mme M. Lanthemann (CC). Ce sont des aménagements pour les personnes handicapées de la vue. Le Conseil communal a été approché par le Centre autonome et

d'intégration pour personnes aveugles et malvoyantes qui a envoyé un rapport concernant le territoire de Colombier dans un premier temps, en mettant en évidence plusieurs points critiques pour les personnes malvoyantes. Ce sont des aides à la traversée des rues. Le Conseil communal a confirmé au centre qu'il continuerait volontiers la collaboration pour une étude également sur les territoires de Bôle et d'Auvernier.

M. Daniel Sigg (PS-Les Verts) souhaite connaître la situation concernant les arrêts de bus de la ligne 120. Est-ce que TransN a l'intention de mettre finalement en place des abris- bus ou des bancs aux arrêts qui n'en sont pas encore pourvus ? Sinon, est-ce que la commune pourrait faire pression sur TransN, vu que ces demandes émanent de la population.

Mme Josette Schaer (CC). Rien n'est prévu actuellement, ni par TransN, ni par la commune. Les quelques abris de bus qui existent sur le territoire de Milvignes sont propriété de la commune et donc à sa charge. La ligne 120 peut être susceptible de subir des modifications au niveau de ses arrêts ou de son tracé. Certaines choses sont à l'étude en ce moment, donc il y a peu de chances que TransN investisse dans ce domaine dans les années qui viennent, ce que le Conseil communal déplore.

Mme Claude Grimm (PS-Les Verts). La commune a-t-elle une politique en matière de rénovation énergétique des bâtiments lui appartenant ? Si oui, que fait-elle concrètement en la matière ?

Mme Josette Schaer (CC). Il n'y a pas de politique. Les travaux sont en cours au collège des Vernes. Une étude est en cours également concernant l'ancien collège des Mûriers, dont l'avenir n'est pas encore certain. Une rénovation progressive est prévue au niveau des bâtiments communaux, mais particulièrement des écoles qui sont les objets les plus touchés. Pour information, le collège d'Auvernier avait été entièrement assaini énergétiquement il y a quelques années. Il reste effectivement plusieurs bâtiments où des choses peuvent être faites. Ce sont des projets lourds.

M. Jean-François Künzi (PS-Les Verts). Les fortes bises soulèvent de grosses vagues qui érodent, notamment, la rive du lac située entre Auvernier et Colombier. Que peut faire le Conseil communal pour que le chemin qui s'y trouve soit à nouveau praticable avec une poussette?

Mme Marlène Lanthemann (CC) a besoin de précisions, à savoir quel tronçon est concerné, parce que la réfection d'un chemin en chaille est déjà prévue. Les rives ne nous appartiennent pas, mais la Commission du port et des rives se préoccupe de l'entretien.

M. Pierre-Jean Erard (PLR). Il semble que sur le territoire que VADEC a repris aux anciens chenils, des travaux d'une certaine importance sont effectués. Quelle est la situation actuelle et future de VADEC ?

Mme Marlène Lanthemann (CC) fait partie du comité des riverains de Cottendard. Aussi, elle propose de présenter une description du projet, de l'état de situation, lors de la prochaine séance. Il y a pas mal de changements au niveau de VADEC et il y a des plans qui pourront être projetés.

Mme Claude Grimm (PS-Les Verts). Quelle est la politique communale en matière d'utilisation de produits phytosanitaires sur les terrains que la commune entretient (jardins publics, stades de foot, routes, etc.) ? Utilise-t-elle des produits chimiques ? Si oui, lesquels ? En utilise-t-elle systématiquement ?

Mme Marlène Lanthemann (CC). Une prise de position du Conseil communal est de pratiquer de la tonte écologique. Aucun produit n'est utilisé, l'utilisation de désherbants est d'ailleurs interdite par la loi. Le travail est fait mécaniquement sur les zones carrossables, avec des débroussailleuses et des balayeuses à brosses spéciales. Pour faire ce travail dans les cimetières, notamment, des requérants d'asile travaillent avec la voirie, dans le cadre d'une collaboration avec l'Etat. La commune est en pourparlers pour acquérir une désherbeuse écologique.

8. Divers

M. Jean-Philippe Favre (PS-Les Verts). *« Tous les récipiendaires des courriels de l'administration communale concernant le Conseil général de ce soir ont pu assister à une passe d'armes passionnante au sujet de la voie de communication qui doit être choisie pour la diffusion des documents aux élus. Je ne souhaite pas refaire ce débat. Il a déjà eu lieu, et surtout, il ne m'intéresse pas. »*

Toutefois, je ne peux tout de même pas faire autrement que de saisir cette occasion pour demander à chacune et à chacun parmi cette assemblée de bien vouloir bannir à tout jamais de ses pratiques la touche « Répondre à tous ».

Les courriels sont des outils de communication très utiles pour autant qu'on n'en abuse pas. Comme moi, je présume que vous vous battez avec des dizaines d'envois quotidiens entre le domaine privé et le domaine professionnel. J'attends de mes correspondants qu'ils veillent à me solliciter seulement quand c'est nécessaire. Or, je n'ai que faire de la forme sous laquelle mes collègues souhaitent recevoir les documents à l'appui des séances.

D'ailleurs, j'estime que ce débat aurait pu être mené durant la présente séance, s'il fallait vraiment qu'il ait lieu. Mais, je vous en conjure, ne vous engagez pas dans des débats politiques par courriel ! A quoi peuvent bien servir nos séances et leur cadre formel si nous nous mettons à débattre par clavier interposé ? Ou, si vous ne pouvez vraiment pas vous en passer, je vous remercie de bien vouloir me retirer de la liste de distribution avant de presser sur la touche « Envoyer ».

Parlons d'autre chose maintenant. Nous avons pu constater lors du traitement du point 5 que certains conseillers généraux du groupe PLR semblaient attachés à faire respecter les règles de préséance qui ont cours durant nos séances.

Or, je souhaite vous faire part d'une expérience intéressante que j'ai pu vivre lors de la séance constitutive de la commission du port de des rives. Elle a un côté anecdotique, qui ne m'a pas échappé, mais elle peut offrir quelques pistes de réflexion à certaines et certains.

Comme dans toute commission, la séance inaugurale est ouverte par le doyen d'âge qui a ainsi la possibilité de souhaiter la bienvenue aux membres et de donner un message sur ce qu'il espère des débats de cet aréopage.

Or, le doyen d'âge de la Commission du port et des rives, bien connu puisqu'il est aussi celui du Conseil général, étant excusé, il a fallu déterminer qui devait prendre sa place. D'un seul coup d'un seul, l'écrasante majorité PLR de cette commission s'est tournée comme un seul homme vers l'un de ses membres. Aucune question n'a été posée à la Conseillère communale, qui aurait probablement dû détenir cette information. Vu mon grand âge, je me suis permis de demander au doyen d'âge ainsi proclamé sans plus de précaution, son année de naissance pour m'assurer que j'étais bien son cadet. Il m'a donné une réponse qui n'en était pas une, utilisant semble-t-il l'humour. D'un naturel plutôt confiant et constructif, je suis parti du principe que si cette situation était ainsi présentée et validée par la Conseillère communale, elle devait correspondre à la réalité.

Pas de chance, le site Internet du PLR fait apparaître l'année de naissance des membres du Conseil général. Or, quelques jours plus tard, au hasard d'une recherche à un autre sujet, j'ai pu confirmer mon impression première : le commissaire qui avait ouvert la séance est de trois ans mon cadet.

Certes, le fait que ce dernier estime être plus âgé que moi sur notre seule bonne mine et qu'aucun de nos coreligionnaires n'ait pensé à mettre cela en doute devrait me combler d'aise. Je vous rassure, ça me fait plutôt plaisir en soi.

Toutefois, cet épisode, tout insignifiant qu'il puisse paraître, pourrait laisser entendre à celui qui pense à mal que le PLR, sûr de sa force, estime pouvoir prendre des libertés avec les règles démocratiques et les processus décrits par les textes juridiques.

Je suis détenteur d'un assez long passé politique : avant de siéger au législatif de Colombier avant la fusion, j'ai œuvré seize ans durant dans les autorités d'une commune du Val-de-Ruz, dont dix à l'exécutif. Mon groupe occupait un cinquième des sièges, le solde étant entre les mains d'un seul parti. Et pourtant, jamais je n'ai vécu pareille situation. Jamais je n'ai ressenti à ce point de mépris envers des processus qui n'ont pas été définis par hasard, mais bien pour assurer à toutes les opinions présentes dans les autorités d'être considérées et respectées, voire même écoutées, comme je l'ai connu par le passé.

La droite s'est vue attribuer par l'électorat pour cette législature une responsabilité bien plus lourde que par le passé. Certes, l'anecdote que je viens de vous narrer ne remet pas en cause une décision politique de première importance, mais elle me donne l'occasion de rappeler à la majorité absolue son rôle de garante des règles démocratiques, jusques et y compris dans des actes qui peuvent paraître négligeables. Mais rien, ni personne n'est négligeable dans un système démocratique. Nous avons vécu le 25 juin dernier un premier épisode alarmant. Si j'interviens ce soir, c'est pour rappeler que le groupe PS-Les Verts, conscient de son poids au sein des autorités telles qu'elles ont été voulues par l'électeur, puis interprété par les deux groupes de droite, sera très attentif à la qualité du débat démocratique, à celle des dossiers qui lui seront présentés, mais aussi au respect du fonctionnement des institutions dont nous sommes tous les garants.

Cela dit, je relève avec plaisir que la seconde commission à laquelle j'ai eu la chance de participer a connu une séance parfaitement préparée par les personnes responsables, le doyen d'âge ayant été préalablement contacté et informé, de manière à ce qu'il puisse anticiper. En ce qui concerne la Commission du port et des rives, il ne s'est probablement agi que d'un incident, certainement involontaire, je l'espère, et je me réjouis de travailler au sein de ce groupe, la suite de la séance s'étant déroulée dans une atmosphère plutôt agréable et des réponses ayant été apportées à nos premières questions. »

M. Grégory Jaquet (CC). Au sujet de la partie anecdotique du récit de M. Favre qui concerne le rôle de la conseillère communale en séance constitutive, le règlement de commune, qui dépend donc de la chancellerie et de mon dicastère, n'est pas tout à fait précis quant aux responsabilités qu'il octroie au Conseil communal qui ouvre la séance constitutive. Le texte peut être lu comme lui laissant la responsabilité d'amener uniquement un texte de loi et de laisser les conseillers généraux constituer leur commission ou d'organiser davantage et de prévenir le doyen d'âge. La façon de fonctionner des conseillers communaux a été modifiée déjà lors de la dernière commission qui était celle de culture, loisirs et sports. Ceci est intégré au protocole de la prochaine ouverture de législature dans 4 ans.

La séance est levée à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente : Le secrétaire :

M. Guillaume-Gentil

M. Vermot